



DECISION MODIFICATIVE N°1

Conseil municipal du 29 juin 2020



◆ CONTEXTE DE LA PREMIERE DECISION MODIFICATIVE DU MANDAT

- Habituellement, DM n°1 : une décision d'ajustement des crédits inscrits au BP
- Principaux effets du confinement :
 - Une perte de recettes de fonctionnement de l'ordre de 5.5 M€
 - Des charges supplémentaires que l'annulation d'évènements ne compense pas tout à fait
 - En investissement, un décalage de certains programmes pour plus de 4 M€
- Cette décision modificative n°1 représente au total **0.3 % des dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2020 et environ 5.7 % des dépenses d'investissement.**





**Les Dépenses de
Fonctionnement**



+

◆ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- L'ACHAT DE MASQUES, GELS ET EQUIPEMENTS

La crise sanitaire a exigé l'achat de matériels de protection en grand nombre. En tablant sur de futurs réapprovisionnements, **les crédits supplémentaires nécessaires à inscrire sont de 1,6 M€** pour la seule année 2020.

- LES DEPENSES D'EXPLOITATION DES SERVICES

Alors que certains services n'étaient pas ouverts au public, d'autres ont été fortement mobilisés pour répondre aux urgences liées à la pandémie, nécessitant même des redéploiements d'effectifs. Des charges fixes de fonctionnement courant ont continué à peser sur les budgets. Les principales réductions liées à des achats ou des prestations non exécutés concernent principalement :

- Energie et carburants : - 139 000 €
- Nettoyage des locaux : - 141 000€
- Accueils de loisirs : - 184 000€
- Activités des écoles : - 102 000€

- - LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations ont été maintenues intégralement pour soutenir l'ensemble du tissu angevin.

- LES ANNULATIONS D'ÉVÉNEMENTS

L'annulation de l'édition 2020 des Accroche-cœur réduit les dépenses de 795 000 €. L'opération « Nature is bike » est repoussée en 2021 (330 000 €).

D'autres annulations représentent 495 000 € cumulés.

- LES AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de personnel** - avec le maintien des rémunérations – sont restées stables. S'y ajoute la prime exceptionnelle COVID de 300 000 €.

Par ailleurs, une partie des **indemnités à verser aux élus** (100 000 € en rythme annuel) est affectée comme annoncé au CCAS dont la subvention de fonctionnement se voit augmentée d'autant.



Les Recettes de Fonctionnement



◆ FISCALITE, DOTATIONS, DROITS DE MUTATION

▪ Notifications fiscalité et dotations de l'Etat 2020 : + 1,46 M€

<i>En M€</i>	BP 2020	Notif.	Ecart
Produit fiscal	102,04	102,41	0,37
Allocations compensatrices	5,75	6,02	0,27
Dotations de l'Etat	49,95	50,77	0,82
Total principales ressources	157,74	159,2	1,46

▪ Les **droits de mutation** pourraient connaître un tassement important.

Notre estimation au BP était déjà prudente (6.5 M€ contre 7.5 M€ encaissés en 2019).
Nous prévoyons une baisse supplémentaire de **500 000€** que nous ajusterons en fin d'année.

◆ DES RESSOURCES D'EXPLOITATION FORTEMENT IMPACTEES

- **Produits des services : un manque à gagner** qui se répartit entre :
 - 930 000 € pour les équipement sportifs (dont piscines : - 718 000 €)
 - 535 000 € pour les accueils de loisirs
 - 230 000 € pour les équipements culturels
- Les **redevances des délégataires et certains loyers** connaissent des baisses au prorata de la période de non utilisation des équipements mis à leur disposition pour 450 000 €.
- La gratuité du **stationnement sur voirie** et les mesures en cours d'adoption sur les **droits de place** (terrasse, marchés, enseignes) entraînent un recul important de ces ressources :
 - Stationnement sur voirie : -1 035 000 €
 - Terrasses et droits de place : -316 000 €
 - Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures (TLPE) : -132 000 €



**Les Dépenses
d'Investissement**



◆ PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : DES DECALAGES POUR 4,8 M€

- Parmi les principaux **montants en baisse**, on peut retenir :
 - Le gymnase de Monplaisir : -1.7 M€
 - Le projet Territoire Intelligent : -1.2 M€
 - Des travaux de gros entretien dans les bâtiments : -1.0 M€
 - Certains projets du budget participatif : - 600 000 €.
- En revanche, les projets qui peuvent être accélérés font l'objet de **dotations supplémentaires pour soutenir les entreprises** :
 - La plateforme du Parc des expositions pour l'accueil du prochain SIVAL : +1.5 M€
 - Le fonds de concours pour la voirie : + 500 000 €
 - Le plan vélo : + 150 000 €





Les Recettes d'Investissement



◆ RECETTES D'INVESTISSEMENT : REPORTS, FCTVA

- **Des reports de projets en recettes également :**
 - Dans le domaine de **l'aménagement urbain**, des remboursements d'avances financières par ALTER liées à des ventes de terrain sont repoussés à 2021. Il en est ainsi pour la ZAC Front de Maine (-1,9 M€) et pour la ZAC de la Roseraie (- 670 000 €).
 - Les **cessions d'immeubles** (inscrites en investissement en budget prévisionnel mais réalisées en recette de fonctionnement) passent de 7,1 M€ au BP à 4 M€.
- En revanche, le produit de **FCTVA** doit être largement revalorisé. En effet, calculé sur la base des dépenses d'investissement définitives de l'exercice 2019 (90.6 M€), leur niveau élevé nous permet de tabler sur une recette supérieure aux prévisions du budget primitif de **4,8 M€** pour un total de 11 M€.



◆ POINT PARTICULIER

- **La dissolution de l'EPARC consiste à la fois à :**
 - reprendre les résultats définitifs de l'Eparc (4,028 M€ en fonctionnement, 117 000 € en investissement),
 - les créances et les dettes de l'établissement public
 - reverser à la SPL Angers Loire Restauration le montant des charges relevant de l'Eparc assumées par la SPL (629 000 €).





Les équilibres budgétaires



◆ EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA DM1

Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	-5 451 116	552 641	-6 003 757
Résultat EPARC	4 018 886		4 018 886
Opérations comptables		-1 984 871	1 984 871
Total Fonctionnement	-1 432 230	-1 432 230	0

Investissement	Recettes	Dépenses	Rec-Dép
Nouvelles propositions de crédits	-3 063 815	-4 932 592	1 868 777
Résultat EPARC	117 274	1 180	116 094
Opérations comptables	4 580 629	6 565 500	-1 984 871
Total Investissement	1 634 088	1 634 088	0

Total décision modificative	201 858	201 858	0
------------------------------------	----------------	----------------	----------



◆ REcul DU RECOURS A L'EMPRUNT

- En dépit d'un recul important de l'épargne dû aux effets immédiats de la crise, la conjonction à la fois d'une réduction de l'investissement, d'un montant de FCTVA confortable et d'une reprise de résultats excédentaires de l'EPARC nous permet de **réduire le recours à l'emprunt de 3 M€ (de 11 à 8 M€)**.
- Cette réduction constitue une réserve qui nous permettra de soutenir encore un haut niveau d'investissement en 2021 et 2022 tout en respectant l'objectif de maintien du niveau de la dette qui place Angers dans les villes moyennement endettées de sa strate.

